

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 80-374 du 22 décembre 1980

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,  
Premier Vice-Président du Comité Permanent  
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,  
de l'intérim du Président de la République  
à compter du 22 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,  
notamment son article 64,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 64 de la Loi Fondamen-  
tale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du  
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assu-  
rera l'intérim du Président de la République pendant l'absence  
du Chef de l'Etat à compter du 22 Décembre 1980, dès le départ  
de la Délégation Présidentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout  
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 décembre 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 - ANR 6 SGG 4 - SPD 2 - IGE et  
ses Sections 4 - Ministères 22 - Cab.Mil. 2 - DPE-DAJL-INSAE 6  
UNB-BN-ISJ 6 - ONEFI-DCCT-Gde Chanc. 3 - JORPB 1